

Conseils citoyens

Rejoignez le Conseil Citoyen



Qu'est-ce qu'un conseil citoyen ?

C'est une instance de démocratie participative créée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Il rassemble des habitants et des acteurs locaux désireux de s'impliquer pour améliorer la vie de leur quartier.

À Saint-Brieuc, 3 Conseils citoyens ont été créés dans les zones d'intervention de la politique de la ville (Croix Saint-Lambert/Ville Oger, Balzac/Europe/Ginglin/Ville Bastard et Point du Jour/Waron).

Comment ça marche ?

Tout le monde peut participer au Conseil citoyen. Il est composé pour 2/3 d'habitants du quartier et pour 1/3 de représentants d'associations et d'acteurs locaux. La moitié des membres représentant les habitants sera issue d'un tirage au sort à partir de la liste électorale, l'autre moitié composée de volontaires.

Ils fonctionnent en toute indépendance, ses membres font des propositions sur tous les sujets d'intérêt collectif relatifs à la vie du quartier : solidarité, santé, culture, sport, habitat, cadre de vie, insertion professionnelle, emploi...